

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27/02/2014

- 2014 009 : COMPTES ADMINISTRATIFS 2013 :

La première adjointe présente les comptes administratifs 2013 :

- De la commune :

Résultat de l'exercice 2013 :

En section de fonctionnement, le total des dépenses s'élève à 916 347.71 € et le total des recettes à 982 741.88 €. Il se solde donc par un excédent de 66 124.17 €.

En section d'investissement, le total des dépenses s'élève à 185 456.29 € et le total des recettes à 252 806.67 €. Il se solde donc par un excédent de 67 350.38 €.

Résultat de clôture de l'exercice 2013 cumulé est de :

66 124.17 € + 69 351.99 € = 135 476.16 € en fonctionnement

67 350.38 € + 42 559.65€ = 109 910.03 € en investissement

- Du budget de l'assainissement :

Résultat de l'exercice 2013 :

En section de fonctionnement, le total des dépenses s'élève à 25 445.93 € et le total des recettes à 36 980.20 €. Il se solde donc par un excédent de 11 534.27 €.

En section d'investissement, le total des dépenses s'élève à 142 556.40 € et le total des recettes à 104 600.11 €. Il se solde donc par un déficit de 37 956.29 €.

Résultat de clôture de l'exercice 2013 cumulé est de :

11 534.27 € + 27 638.32 € = 39 172.59€ en fonctionnement

-37 956.29 + 6 598.07 = -31 358.22 € en investissement

- Du budget annexe du photovoltaïque :

Résultat de l'exercice 2013 :

En section de fonctionnement, le total des dépenses s'élève à 15 062.14 € et le total des recettes à 3 807.46 €. Il se solde donc par un déficit de 11 254.68 €.

Résultat de clôture de l'exercice 2013 cumulé est de:

-11 254.68 +14 819.43 = 3 564.75 € en fonctionnement

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes administratifs 2013 de la Commune, de l'assainissement et du photovoltaïque.

- 2014 010 : COMPTE DE GESTION DU TRESORIER 2013 :

Les comptes de gestion :

- commune

- assainissement

- photovoltaïque

correspondent en tous points aux comptes administratifs 2013. Ils sont approuvés à l'unanimité.

- 2014_011 : DEVIS POUR UNE CANALISATION POUR UNE EVACUATION DES EAUX PLUVIALES DANS LE LOTISSEMENT DE LA BONLEUVRE :

Il est nécessaire de réaliser des travaux sur une canalisation pour l'évacuation des eaux pluviales de pluie dans le lotissement de la Bonleuvre . Deux entreprises ont été sollicitées :

- SARL BUISSON pour un montant de 2 704.56 € HT soit 3 234.65 € TTC
- HUBERT ET FILS pour un montant de 2 807.70 € HT soit 3 369.24 € TTC

Le Conseil Municipal accepte le devis de HUBERT ET FILS pour un montant de 3 369.24 € TTC.

- 2014_012 : DEVIS SUPPLEMENTAIRES POUR LES ESPACES VERTS POUR 2014 :

Le Conseil Municipal ayant passé commande auprès des Ets LANDIER pour l'entretien des espaces verts jusqu'en 2014 (délibération 129/2010), il a été décidé de rajouter des travaux supplémentaires d'entretien d'espaces verts :

- au cimetière, pour plantation de 15 rosiers pour un montant de 383.51 € TTC
- au lotissement de la Pommelière pour plantation d'arbre et taille d'acacia pour un montant de 262.47 € TTC
- au lotissement de la Bonleuvre, taille de 5 tilleuls et plantation de 3 érables pour un montant de 900.00 € TTC

Le total de ces travaux s'élève à 1 545.98 € TTC, ils seront réglés sur l'article 61523.

- 2014_014 : RETROCESSION DES PARCELLES A 1860-1861-ET 1874 DU CLOS SAINT MALO A LA COMMUNE :

Les travaux de finition étant terminés, le Conseil Municipal accepte le transfert de la voirie, des espaces verts et des équipements communs dans le domaine public de la Commune, pour le lotissement de Deroche lotisseur du lotissement "Le Clos saint Malo" des parcelles A 1860, A 1861 et A 1874.

Le Conseil Municipal accepte cette rétrocession pour l'euro symbolique et mandate Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y afférents et de prendre contact auprès du Notaire pour préparer l'acte de cession.

- 2014_013 : DEVIS POUR LE REMPLACEMENT DU STANDARD TELEPHONIQUE A L'ECOLE :

Le standard téléphonique étant hors service (suite usure et micro coupure) il est nécessaire de le changer.

Un devis a été demandé à la société Technicophone qui nous présente 2 solutions: achat ou location.

La proposition d'achat s'élève à 2 760.62 € HT soit 3 264.74 € TTC

La proposition de location s'élève à 59.36 € HT sur 5 ans soit 3 561.60 € HT.

Le Conseil Municipal, après concertation et vote à mains levées (3 voix pour l'achat, 11 voix pour la location et 2 abstentions), choisit la location sur 5 ans et mandate Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y afférents.

QUESTIONS DIVERSES :

-PERMANENCE ELECTORALE POUR LES ELECTIONS MUNICIPALES DU 23 ET 30 MARS 2014 :

Les permanences pour les élections sont les suivantes :

PERMANENCE DU 23 MARS 2014 ET 30 MARS 2014
<u>8h00-10h00</u> HESLAULT Serge PAPIN Pierre AVENET Chantal
<u>10h00-12h00</u> BAGLAN Jean-Claude HENRY Ludovic GROSLERON Jeanine

<u>12h00-14h00</u> BONNEAU Colette CHEREAU Isabelle BRETON Jean-Marc
<u>14h00-16h00</u> SERVANT Sylvie GERVAISEAU Frédéric COSNIER Jean-Paul
<u>16h00-18h00</u> GAUDINO Pierre HOUZE Fabien HOFMAN-TOQUET Anne-Marie

- PROBLEME DE CHAUFFAGE A LA MAIRIE :

Madame Isabelle CHEREAU évoque le problème de chauffage à la mairie et nous sommes en attente de devis pour le régulateur.

- LETTRE DE REMERCIEMENT POUR LE CIRQUE DES CM2 :

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de remerciement des CM2 pour la subvention pour le cirque.

- DEMANDE D'INSTALLATION DE CAMION PIZZA SUR LA PLACE DE LA MAIRIE:

Madame Isabelle CHEREAU évoque une éventuelle installation d'un camion pizza de Francky'pizz de Reugny et est chargée de prendre contact pour le suivi.

- MISE EN DEMEURE ERDF POUR UN AUTOTRANFORMATEUR A LA PETITE BOISNIERE :

Madame Isabelle CHEREAU donne lecture de la lettre de mise en demeure à ERDF pour un transformateur entre la rue de Tourneboeuf et la Petite Boisnière.

- JEUX DES 1000 € :

Monsieur Pierre Papin évoque l'organisation des jeux des 1 000 €.

- REMBOURSEMENT VETEMENT SUIVE PROBLEME PEINTURE :

Nous avons reçu un courrier de la MAE concernant le remboursement d'un assuré pour un montant 32.95 €. Nous allons recontacter notre assurance AREAS pour clôturer le dossier.

- COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE DU 20 FEVRIER 2014:

Mme Colette BONNEAU évoque le conseil d'école du 20 février 2014.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00 et le prochain Conseil Municipal est fixé au jeudi 20 mars 2014 à 20h30.